

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

(permis de construire, déclaration préalable, ...)

Pour vos projets de construction, rénovation, d'aménagement, ...
Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide** et
accessible à tous qui répond aux enjeux de
modernisation des services publics.



Un service en ligne **accessible 7/7–24/24**
depuis chez vous. Plus besoin de vous
déplacer en mairie ou de poster votre dossier.

<https://simau.geosphere.fr/guichet-unique>

Lien disponible directement sur le site internet de la
communauté de communes ou de votre commune



Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en
temps réel.



Une **aide en ligne** pour vous aider dans la
constitution de votre dossier et minimiser les
erreurs de saisie.



Des **échanges simplifiés** avec l'administration.
Les demandes d'information et d'envoi de
pièces complémentaires peuvent se faire
directement en ligne.



Un **gain de temps et d'argent**. Plus besoin
d'imprimer votre dossier et toutes les pièces
complémentaires en plusieurs exemplaires
papier.

Ce service est accessible pour
les communes :

- ARGENCES
- BANNEVILLE LA CAMPAGNE
- BELLENGREVILLE
- CAGNY
- CANTELOUP
- CESNY AUX VIGNES
- CLEVILLE
- CONDE SUR IFS
- EMIEVILLE
- FRENOUVILLE
- JANVILLE
- MOULT-CHICHEBOVILLE
- OUEZY
- ST OUEN DU MESNIL OGER
- ST PAIR
- ST PIERRE DU JONQUET
- VALAMBRAY (Airan, Billy et
Fierville-Bray)
- VIMONT

La Mairie reste à votre disposition pour
vous accompagner dans cette démarche.

A noter, le **dépôt papier est toujours possible** en Mairie
ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse de la Mairie.